

DEPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE

ARRONDISSEMENT DE CALVI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NEBBIU-CONCA D'ORU

Délibération du Conseil Communautaire

N° 30-2026

Date de convocation : 08 juin 2026**Membres du Conseil communautaire** : 31**En exercice** : 31**OBJET : Désignations d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant aux Comités Locaux Pour l'Emploi (CLPE)**

L'an deux mil vingt-six et le quinze juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Oletta sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LECCIA.

Secrétaire de séance : Monsieur Christian TOMI

Présents : 23 : BERNARD Gérard, CASALE Philippe, CASANOVA Jean-Noël, CHAUBON Jean-Philippe, CHIARELLI Joseph, FLORI Claude, FONDACCI DE PAOLI Jean-Claude, GIANNACCINI Sébastien, GREGOINA Joseph, GUARDINI Virginie, JEANNE Jeanne, LECCIA Jean-Pierre, LUCIANI Cyril, MARCHETTI Etienne, MORI Pierre-François, OLMETA Claudy, PONZEVERA Juliette, QUILICI Sylvie, SALICETI Marie-Ange, SANTONI Virginie, TERAMO Alexandra, TOMI Christian, VINCENTI Antoine

Représentés : 8 : ARENA Jean-Baptiste par BERNARD Gérard ; CAMPOCASSO Jean-Marc par SALICETI Marie-Ange ; CHERUBINI Ange par GUARDINI Virginie ; COSTA Paul par TERAMO Alexandra ; FICAJA Pascale par LUCIANI Cyril ; GIACOMONI Paul-Noël par CHAUBON Jean-Philippe ; GIANZILY Yves par FLORI Claude ; MARSELLI Dominique par MARCHETTI Etienne

Vu la loi du 18 décembre 2023 dite « Pour le plein emploi » ;

Vu le Code du Travail, et notamment les articles L.5311-7 et suivants, R.5311-30 à R.5311-34 ;

Vu le décret n° 2024-560 du 18 juin 2024 ;

Monsieur le Président expose que les Comités Locaux Pour l'Emploi (CLPE) constituent des instances de concertation et de coordination en matière d'emploi et d'insertion professionnelle au sein des territoires. Ces comités ont pour vocation de rassembler les acteurs institutionnels, économiques et sociaux afin de favoriser le développement de l'emploi local.

Leurs périmètres sont alignés sur le découpage des équipes pluridisciplinaires des services sociaux de la Collectivité de Corse. Trois CLPE seront créés en Haute-Corse.

En tant qu'EPCI à fiscalité propre, la Communauté de Communes du Nebbiu-Conca d'Oru est membre de droit du CLPE dont elle relève.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de désigner par vote à main levée un délégué titulaire et un délégué suppléant comme suit :

- DELEGUE TITULAIRE : Monsieur Christian TOMI
- DELEGUEE SUPPLEANTE : Madame Virginie GUARDINI

La proposition de Monsieur le Président est mise aux voix.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

DECIDE

DE DESIGNER par vote à main levée un délégué titulaire et un délégué suppléant au CLPE comme suit :

- DELEGUE TITULAIRE : Monsieur Christian TOMI
- DELEGUEE SUPPLEANTE : Madame Virginie GUARDINI

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Le Président
Jean-Pierre LECCIA

Pour copie conforme

